

Professionnels - Demande d'une carte d'accès en déchetterie

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher met en place une nouvelle carte d'accès en déchetterie.

Cette nouvelle carte est obligatoire, depuis le 1^{er} septembre 2010, pour accéder aux déchetteries communautaires : Athée sur Cher, Bléré ou Chisseaux. . Votre ancienne carte n'est plus valable et ne peut plus être utilisée.

Pour obtenir cette carte, nous vous prions de bien vouloir remplir la demande ci-dessous et de nous la retourner.

Le coupon est à retourner par mail, fax ou courrier au siège de la Communauté de Communes, **19 avenue du Colonel Jacques Soufflet 37150 La Croix en Touraine.**

Cette carte est gratuite et délivrée en un seul exemplaire par entreprise. Vous la recevrez par courrier, à l'adresse indiquée sur le coupon.

En cas de perte, la seconde carte sera facturée.

Le service Environnement

Demande d'une carte d'accès en déchetteries



- Nom ou raison sociale :
- Domaine d'activités :
- Adresse - téléphone / fax :
- Je soussigné M....., représentant la Société m'engage à respecter les dispositions suivantes :

 - Respecter le règlement intérieur des déchetteries (affiché en déchetterie) et notamment la nomenclature des déchets acceptés et le volume maximum d'apport.
 - Payer le prix défini par la délibération de la communauté de communes de Bléré-Val de Cher (Au 01/01/2010 : carton : 6 € le m³, végétaux : 12 € le m³, tout venant : 30 € le m³, gravats : 37 € le m³, ferraille : 5 € le m³, bois : 25 € le m³, déchets spéciaux DMS (peinture, solvants) 2 € par kilo pour l'évacuation, le transport et le traitement des déchets apportés par mes soins.
 - A signer, sans contestation possible de ma part, la fiche d'apports présentée par le gardien de la déchetterie.

La communauté de communes de Bléré-Val de Cher se réserve le droit d'exclure l'artisan ou le commerçant de l'accès des déchetteries si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Signature et cachet